



Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : /  
Abstention : /

**Objet :**  
**Electrification  
rurale -  
programme  
« Gros entretien  
éclairage public  
(Communes)  
2022 »**  
**Approbation du  
projet et du  
financement de la  
part communale -  
Affaire n°  
22GEEP111**

### **DELIBERATION N° 14**

L'an deux mille-vingt-deux, le dix sept octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

**Date de convocation : 11 octobre 2022**

**Membres présents** : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - S. DARRIGUES - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - S. PUYO - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - M. BECRET - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

G. LASSABE à JP CAZAUX  
JM GUTIERREZ à L. GUYONNIE  
E. DEITIEUX à C. DUFOUR  
C. MARTIN à M. BECRET

**Membres absents n'ayant pas donné procuration** :

B. GERY  
X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : J.DARRIGADE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement BF HS - point 49 Armoire L à l'Allée de l'Avenir.

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Pyrénées Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale/ « Gros entretien éclairage public (Communes) 2022 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication le*

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Energie Pyrénées Atlantiques, de l'exécution des travaux.

**Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC	1 538,10 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	128,18 €
- Frais de gestion du SDEPA	64,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 730,37 €</b>

**Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation syndicat	563,97 €
- Participation de la Commune aux travaux financer (fonds libres)	1 102,31 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	64,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 730,37 €</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 18 octobre 2022  
Le Maire,

